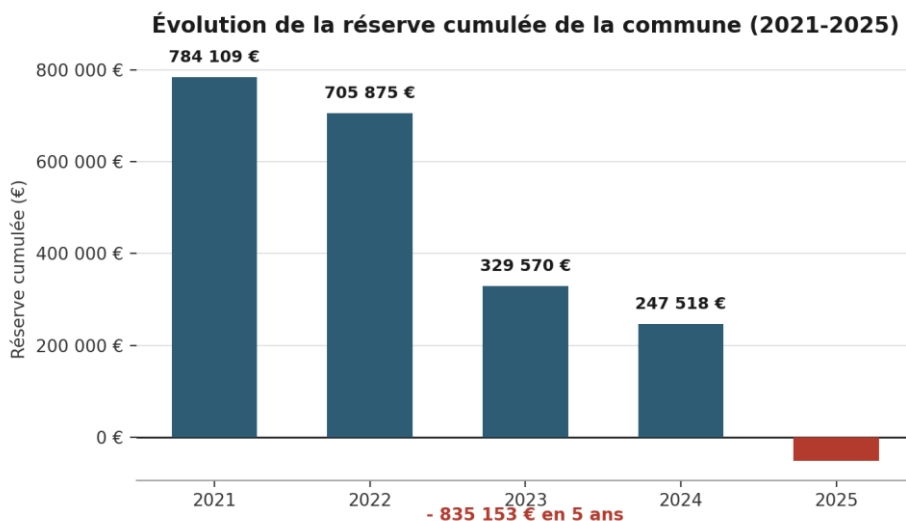


Finances de la commune : les faits

Ce matin, 3 juillet, jour des grandes vacances, aux abords de l'école, un tract a été distribué. Reprenant sans autorisation le visuel d'une affiche de campagne, il prétend dénoncer les nouveaux tarifs de la cantine, de la garderie et de l'ALSH qu'il présente comme illégitimes. Nous souhaitons apporter aux parents d'élèves et à tous les Billaudais, une réponse claire et transparente, chiffres à l'appui. Car, nous voulons qu'en dehors des polémiques, chacun puisse comprendre et évaluer ce qui est en jeu. Car l'école n'est qu'un point de départ. En réalité, c'est toute la gestion de la commune dont il nous faut vous informer, et les Billaudais méritent une vision d'ensemble plutôt que des chiffres isolés et discutables. Voici les faits.

D'où nous partons : une commune au bord de la rupture

À notre arrivée, la commune héritait d'une situation financière que les chiffres officiels résumant sans ambiguïté : en cinq ans, la réserve de trésorerie est passée de +784 109 € à -51 044 €.



- Une dégradation de plus de 835 000 € en cinq ans, avec deux années consécutives de résultat de fonctionnement négatif (2024 et 2025).
- Environ 100 000 € de factures fournisseurs laissées impayées par la mandature précédente.
- L'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie de 110 000 € pour assurer le simple fonctionnement de la commune et honorer ces factures ; **une ligne de trésorerie nécessaire pour éviter la mise sous tutelle de la commune, adoptée à l'unanimité par la majorité municipale lors du conseil du 2 juillet, l'opposition ayant pour sa part voté contre.**
- Un mandat précédent ayant engagé près d'un million d'euros de dépenses en quatre ans, sans mesure compensatoire et avec une gestion plus qu'aléatoire.

Cette trajectoire n'est pas une opinion : ce sont les comptes administratifs de la commune. Elle a été présentée et confirmée lors de rencontres avec les services de l'État, **le 19 juin 2026 avec M. Buisson**, président de la CALI, puis **le 3 juillet 2026 avec M. Mathieu Doligez**, sous-préfet, **en présence de Mme Cardineau**, conseillère aux décideurs locaux de la Banque des Territoires, qui a validé à la fois nos chiffres et notre stratégie de redressement. Sans ce redressement, la commune s'exposait à un signalement à la chambre régionale des comptes et à **une mise sous tutelle budgétaire, c'est-à-dire à la perte de notre capacité à décider nous-mêmes de notre budget et de nos priorités.**

Ce qui est réellement en jeu : notre liberté de décider

Ce débat n'est pas un débat de confort budgétaire. C'est un débat sur l'autonomie de notre commune.

- Même avec l'ensemble des efforts déjà engagés, sur la fiscalité, sur les tarifs, mais aussi sur tous les autres postes (réorganisation des ressources humaines pour plus d'efficacité, réduction des budgets de chaque chapitre : écoles, transports, communication, fournitures administratives..., renégociation systématique de nos contrats fournisseurs), le passif transmis par la mandature précédente condamne Les Billaux à ne plus pouvoir investir pendant plusieurs années.
- Chaque euro consacré à combler un déficit hérité est un euro qui n'ira pas à l'école, à la voirie ou aux équipements des Billaudais.
- Sans réforme tarifaire, **l'alternative n'est pas « pas d'augmentation » : c'est la fermeture d'un service facultatif comme la garderie ou l'ALSH**, ou la dégradation d'un service existant, par exemple le remplacement de notre cantine en cuisine sur place par une cantine en liaison froide.

Voilà la vraie question posée aux Billaudais : préserver notre autonomie de décision et la qualité de nos services, ou subir la tutelle et ses conséquences.

Ce que nous proposons pour la cantine , la garderie et l'ALSH

Plutôt que d'augmenter uniformément les tarifs, nous avons choisi de renforcer la justice entre les familles :

- **Cantine** : passage de trois à cinq tranches de quotient familial, pour mieux répartir l'effort selon les moyens de chacun.
- **Garderie** : passage d'un forfait à la journée à une facturation à la demi-heure, avec cinq tranches de QF. Une famille qui vient chercher son enfant après 10 minutes ne paiera plus le prix d'une journée complète.
- **ALSH** : passage à une facturation à la journée, avec fusion des tranches les plus basses pour ne pas pénaliser les familles les plus modestes.

Ces choix ont un objectif simple : faire contribuer chacun à la mesure de ses moyens, plutôt que de faire payer tout le monde au même tarif comme c'était le cas jusqu'ici.

*À titre indicatif, ces trois réformes devraient permettre à la commune **de réduire le déficit cumulé** de la cantine, de la garderie et de l'ALSH d'un ordre de grandeur de **15 000 à 20 000 € par an**. Même après cet effort demandé aux familles, **la commune continuera d'absorber un coût de l'ordre de 65 000 €** pour ces trois services sans compter l'entretien, la maintenance, ou l'achat des locaux et équipements. Ce n'est donc évidemment pas aux familles que revient l'essentiel de la facture. Ces chiffres ne sont que des estimations prudentes : la réalité dépendra aussi de la façon dont les familles ajusteront leur recours à ces services.*

Les vrais chiffres, contre les chiffres choisis

Le tract distribué ce matin choisit systématiquement les cas les plus extrêmes sans alimenter la réflexion. Voici, service par service, ce qu'il faut retenir :

Garderie périscolaire

Ce que dit le tract : hausse citée +105 % à +172 %

La réalité : ce chiffre suppose 3 heures de garderie par jour, 4 jours sur 4, le plafond maximal du nouveau barème. À la durée réellement observée (1h30 en moyenne selon les feuilles de

présence), la hausse se situe entre +3 % et +30 % selon le quotient familial. La nouvelle facturation à la demi-heure protège les familles qui ne font qu'un court passage, ce que l'ancien forfait journée ne faisait pas.

Cantine

Ce que dit le tract : hausse citée +46 %

La réalité : ce chiffre concerne uniquement la nouvelle tranche la plus haute (16 % des repas), qui n'existait pas dans l'ancienne grille. Pour la majorité des familles (quotient familial $\leq 1\ 000$, soit 41 % des repas), la hausse réelle est de +15 % à +20 %.

Taxe foncière

Ce que dit le tract : hausse citée +20 % d'impôt

La réalité : +20,5 % ne concerne que le taux communal, une composante parmi d'autres de votre feuille d'imposition. L'impact réel de la décision de la commune sur votre impôt foncier total est très inférieur. Nous l'avons détaillé dans un document antérieur auquel nous vous invitons au besoin à vous reporter. Nous ne pouvons en revanche présumer des augmentations décidées par l'État ou d'autres instances, sur lesquelles nous n'avons, quoi qu'il arrive, aucun pouvoir : la revalorisation nationale des bases locatives, par exemple, échappe entièrement à la commune.

Vers une démarche constructive dans l'intérêt du village

Il est légitime de débattre voire de contester des choix municipaux. **Il l'est moins de le faire en oubliant d'où l'on vient ou sans jamais proposer de solution alternative pertinente.**

Une opposition constructive vérifie mais propose voire construit. Une opposition qui diffuse aux abords d'une école des chiffres discutables sur un visuel détourné d'une affiche de campagne, ne sert ni l'information des Billaudais ni l'intérêt de la commune. La nôtre a été laissée au bord du gouffre par la mandature précédente. En accord et en collaboration avec les autorités compétentes, nous avons pour seul objectif d'assainir nos finances pour retrouver une trajectoire vertueuse et conserver notre pleine autonomie.

Nous appelons de nos vœux l'union des forces pour sauver les finances de notre commune. Nous préférons répondre par des chiffres vérifiables plutôt que par des slogans, et nous continuerons à gérer Les Billaux avec la rigueur et la transparence que vous êtes en droit d'attendre.

Réunion publique d'information : mardi 2 septembre 2026 à 19h00.

Venez poser vos questions, nous y répondrons chiffres à l'appui.